



MUNICIPALITÉ
1045 OGENS

Ogens, le 5 décembre 2022

PREAVIS MUNICIPAL no 4 / 2022
Remplacement et modification de l'éclairage public par une alimentation complète avec système LED et mise sous compteurs

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Préambule :

L'éclairage public joue un rôle important au sein de notre Commune. Contribuant à la sécurité routière, il est également un facteur influençant fortement le bien-être et la qualité de vie des habitants.

Dans le cadre de l'optimisation énergétique et du renouvellement du parc d'éclairage public vieillissant dans notre Commune, il est proposé d'actualiser notre éclairage existant avec des lumières LED de dernière génération.

Établis comme le nouveau standard, fiable et économique, les luminaires LED s'imposent clairement comme le meilleur système. Les LED offrent de nombreux avantages au regard des lampes à décharge conventionnelles : ils ne nécessitent, comparés aux lampes de l'ancienne génération, qu'un entretien minimal.

Technique, environnement & développement durable :

Attentive à la notion de développement durable, la Municipalité envisage de disposer d'un éclairage public répondant aux besoins des usagers tout en limitant les nuisances environnementales et en maîtrisant les coûts. Ce projet va dans le sens du développement durable, réunissant les objectifs élémentaires indissociables, à savoir l'efficacité économique et la responsabilité environnementale.

Réduction de la consommation d'électricité Avec une ampoule traditionnelle, la plus grande partie de l'énergie est dissipée en chaleur. Pour les anciens éclairages, on estime que 80% de l'électricité était dissipée en chaleur et que seuls 20% étaient alors efficaces en éclairage, ceci sans compter la dispersion non performante de l'éclairage. Avec un éclairage LED, c'est précisément l'inverse, soit 80% de l'énergie convertie en éclairage et 20% au mieux en dissipation thermique. Ceci en raison des composants électroniques qui servent à réguler le courant dans les LED.

Selon les calculs effectués, basés sur notre consommation actuelle (25'640 kWh) et au prix projeté de l'énergie (33cts/kWh), l'économie se monte à environ CHF 5'170 par année.

Durabilité augmentée Par rapport aux sources dites classiques, la durée de vie des systèmes d'éclairage LED est entre 5 et 20 fois supérieure, ce qui contribue à la réduction de leur coût d'entretien.

Pollution lumineuse réduite Par rapport aux systèmes d'éclairage public conventionnels, les LED offrent une forte réduction de la lumière dissipée en dehors de la zone d'éclairage par effet de focalisation et de concentration du flux lumineux. Les LED n'émettent pas dans l'infrarouge ni l'ultraviolet contrairement aux lampes conventionnelles.

La principale critique du point de vue de l'environnement concernant les LED est l'émission dans un spectre plus blanc (froid) que les lampes à vapeur de mercure ou au sodium à haute pression. Afin de remédier à cela, la Municipalité propose une température de couleur de 3'000 K, qui est généralement définie comme « blanc chaud ».

Projet :

La Municipalité propose d'effectuer le changement en LED de 67 luminaires actuels par des lanternes avec platines LED en lieu et place des lampes au sodium gourmandes en consommation électrique et polluantes.

Les 2 armoires seront modifiées pour y intégrer des compteurs. Actuellement notre Commune paie son éclairage public au forfait. Il est dès lors obligatoire de passer ces alimentations sous compteur. Grâce à cette modification notre facture d'électricité prendra en compte l'énergie réellement consommée.

Le nouveau système d'éclairage prévoit également l'abaissement, voire même la réduction complète, de l'éclairage entre 23h et 5h. Un tel abaissement est géré par la télégestion, au moyen de drivers inclus dans chaque luminaire.

Coûts :

Les coûts des travaux sont les suivants :

- Luminaires	CHF	43'259
- Divers (découpe, coupe-circuit, prises)	CHF	4'370
- Télégestion	CHF	8'515
- Compteurs	CHF	5'385
- Contrôle des mâts	CHF	4'154

Financement :

Le montant du projet s'élève à CHF 65'683.00, auxquels nous ajoutons une marge de 14% pour les divers imprévus, comprenant également l'augmentation des prix des matériaux.

L'objectif est de financer ce projet au travers du fonds de réserve affecté aux routes. Dès lors aucun emprunt ne sera contracté, et ceci dans le but de poursuivre notre politique d'investissement cohérente. La Municipalité souhaite également profiter des économies futures pour réalimenter le fonds de réserve affecté aux routes, à hauteur de CHF 3'000.00 par année, dès l'année suivant la fin des travaux, et cela sur une durée de 20 ans.

Conclusions :

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL D'OGENS

- Vu le préavis municipal N° 4 / 2022 ;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion ;
- Ouï le rapport de la Commission Ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DÉCIDE

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux en vue du remplacement et modification de l'éclairage public par une alimentation complète avec système LED et mise sous compteurs ;
- De lui allouer un crédit d'investissement de CHF 75'000.00 à cet effet ;
- De l'autoriser à prélever le montant de CHF 75'000.00 du fonds de réserve alloué aux routes ;
- De l'autoriser à financer ce projet par la trésorerie courante, ou le cas échéant à recourir à l'emprunt pour toute ou partie du montant auprès d'un établissement financier, au taux du moment ;
- De l'autoriser, dans le cas de l'emprunt, à amortir le cout de l'investissement sur 20 ans dès l'année suivant la fin des travaux ;
- De porter au budget de fonctionnement, dans le cas de l'emprunt, la charge moyenne des intérêts annuels qui se monte à environ CHF 1'125.00, calculée au taux moyen de 1.5%, et la charge d'amortissement annuelle de CHF 3'750.00.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 novembre 2022

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic

La Secrétaire

Ismail Hussein

Patricia Lavanchy